



HAL
open science

Le traitement et les enjeux documentaires de l'affaire Dominique Strauss-Kahn

Olivier Ertzscheid

► **To cite this version:**

Olivier Ertzscheid. Le traitement et les enjeux documentaires de l'affaire Dominique Strauss-Kahn. 2011. sic_00597298v1

HAL Id: sic_00597298

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00597298v1

Submitted on 31 May 2011 (v1), last revised 15 Jun 2011 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DSK : le bruit et la fureur documentaire

Affaire DSK. Nous sommes lundi soir. 20h au moment où j'entame la rédaction de ce billet. Toutes les informations et copies d'écran présentées ci-après ont été réalisées le Lundi 16 mai entre 18h et 20h00.



Au commencement était le tweet. Mais pas peut-être pas celui que l'on croit. Sur son compte Twitter, [Jonathan Pinet](#), étudiant à Science-Po et militant UMP poste à 22h59 [le message suivant](#) :

- « un pote aux Etats-Unis vient de me rapporter que #DSK aurait été arrêté par la police à NYC il y a une heure ».

<Update du 18 mai> On apprend sur Atlantico que le «pote aux états-unis» était en fait [Jean-Baptiste Soufron](#) </Update>

Présenté ensuite par l'ensemble des médias comme «le» tweet originel qui lança le traitement média-

tique de l'affaire, notamment suite à la reprise du dit Tweet sur [le compte d'Arnaud Dacier](#) à 23h23 :

- « Apparemment, #dsk a NY c'est du tres tres lourd »

Jonathan Pinet est un militant UMP sans responsabilités particulières, il est suivi sur Twitter par 1650 followers. Arnaud Dacier, de son côté, est l'ex-directeur de la campagne web de Nicolas Sarkozy lors des dernières présidentielles. Il dispose sur Twitter de 2490 followers. Mais la différence entre les 2 comptes n'est évidemment pas que quantitative en ce qui concerne la reprise des Tweets (= retweets) ; elle est au contraire qualitative : l'audience des followers d'Arnaud Dacier est notablement plus «qualifiée» que celle de Jonathan Pinet, le premier étant suivi par un très grand nombre de journalistes et/ou de personnalités politiques et «crédité» a priori d'un taux de confiance suffisant à en faire une «source».

Au (vrai) commencement était la presse. Jonathan Pinet et Arnaud Dacier n'ont pourtant rien à voir dans l'aspect international de la diffusion et de la reprise de l'affaire DSK. Tous deux commencent en revanche leur propre itinéraire documentaire, tour à tour soupçonnés, dans les premières minutes de l'affaire et alors que l'on ne disposait pas encore de suffisamment d'éléments, d'orchestrer une machination ourdie par l'UMP. Et tous deux étant obligés de démentir ([démenti de Jonathan Pinet](#) sur son blog, démentis d'Arnaud Dacier dans différentes émissions télévisées ou radio dont il fut l'invité hier soir et aujourd'hui). C'est un [article du New York Post publié à 00h33 dans la nuit de samedi](#)

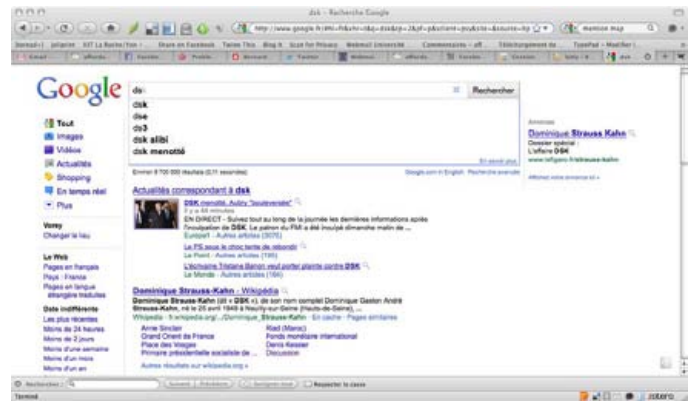
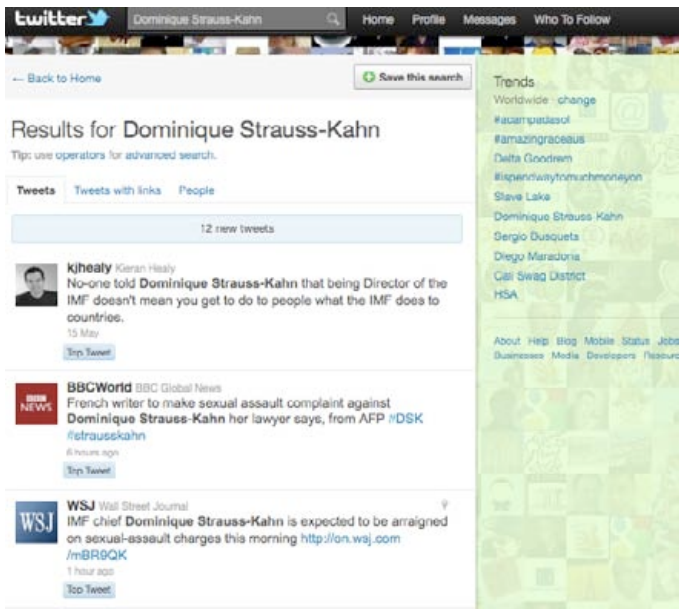
DSK : le bruit et la fureur documentaire

à dimanche qui sonne le début du branlebas de combat médiatique.



- un grand nombre de liens sponsorisés au bénéfice de l'une ou l'autre des parties en présence ou des acteurs concernés.
- une page Wikipédia en 2ème ou 3ème position.
- de l'information qui contextualise l'opinion sur l'affaire, grâce à la *fonctionnalité Google Suggest*.
- des articles «primeurs» en provenance des différentes sources de presse (volet «actualités/news»)
- des vidéos qui «buzzent»

La viralité de la reprise sur Twitter fera le reste. Le Hashtag «Dominique Strauss-Kahn» est depuis de longues heures «Worldwide HotTopic»



Du côté de wikipédia, anglophone et francophone, avertissement d'usage et inévitable guerre d'édition.



Du côté des moteurs. A la manière de gigantesques vortex, les moteurs de recherche ont reproduit les invariants déjà décrits dans ce billet :

DSK : le bruit et la fureur documentaire

DS pour mentionner la suspension mais faudra indiquer pourquoi. A l'heure actuelle cet événement est important. Il sera toujours temps de la supprimer avec le recul. -prezto (requis) 15 mai 2011 à 22:13 (CEST)

Si [il] s'en suit, Hagariduhard + Suisse + Trafalgar + paselles + Benjar sont OK pour afficher la mention de l'arrestation + inculpation + suspension dans le RI. Qui d'autre est pour ? Et qui est contre ? Pourquoi ? On compte les voix ?Benjar (05 16 mai 2011 à 00:17 (CEST))

Chère Celine, il s'agit avant tout d'analyser que quelque chose de provisoire (même si l'adhésion du provisoire n'est pas connue) n'a pas d'importance ? Un bulletin est provisoire mais important. Pouvons-nous voter sur le sujet, ou le soumettre à un "conseil de sages" n'ayant pas participé aux aller-retours des semaines de RI ?

Le recul ne sert à rien et c'est pour être myope. A partir du moment où l'on dit qu'il est directeur du FMI, on doit mentionner qu'il résume plus de manière "exhaustive" cette direction. C'est un fait objectif, pas une supposition, le recul ne change pas cela. Ne pas le mentionner c'est faire croire qu'il assume toujours ces fonctions, et donc induire sciemment en erreur. Si la suspension ne dure pas, s'il peut assumer sa direction à Washington dans 3 jours (de même que, un an après la mention à ce moment là, mais la conséquence que l'on réclame souvent de concert elle excède bien ici, même si elle n'est pas appétée à durée). Donc dire simplement "suspendu" (ajoutons toutefois, il est réintégré temporairement par son adjoint) me semble le plus sobre et le plus vrai. Hagariduhard (05 16 mai 2011 à 00:38 (CEST))

+1 Hagariduhard, j'aime beaucoup votre analyse recu-myope Benjar (05 16 mai 2011 à 01:05 (CEST))

Hagariduhard à raison. Wikipedia est une encyclopédie en ligne, actualisée en permanence. Sur une encyclopédie actualisée en permanence, on actualise le statut professionnel de la personne dont traite l'article dès que celui-ci change, de manière à en informer le lecteur. Nous ne sommes pas un dictionnaire édité annuellement, dont les informations sont donc potentiellement obsolètes le lendemain de sa publication. Et il serait regrettable et incompréhensible que nous le devenions. A l'instar de jokers, DSK n'est plus le directeur en position exécutive du FMI. Il faut donc le mentionner en introduction. Et il est nécessaire d'indiquer brièvement pourquoi, au risque sinon de rendre énigmatique cette situation exceptionnelle. -jokers (06 16 mai 2011 à 01:14 (CEST))

(retour) Je suis d'accord mais pour le moment il n'y a pas de consensus sur le sujet (SM, Blaus et Celine sont toujours contre) donc attendons de voir si il changent d'avis avant d'éditer le passage. Blaus (06 16 mai 2011 à 01:18 (CEST))

La phrase dans le RI vient encore d'être supprimée, par Staus cette fois, avec comme seule raison "pas en intro, déjà dit, en outre il n'a pas été écarté". Bon, l'intim de la direction générale du FMI est confié à John Lipsky, mais Dominique Strauss-Kahn n'a pas été écarté de cette direction générale ? Je ne commente pas le ton qui se trouve ANVA discours une fois de plus. Cette guerre d'édition est insupportable, particulièrement car elle oppose des contributeurs qui tentent de mettre un message factuel et court à d'autres qui se contentent de supprimer sans chercher à trouver un point d'accord. Peut-être, le discours qu'une minorité de "conserv" semble vouloir empêcher une majorité de "pours" (dont au moins un administrateur) de pointer une modification sans discussion possible, et ce me chagrine... Bon, je réfile la motif dans le RI et je file dormir...)

La question centrale du dispositif n'est rien sans celle de la certification de l'autorité le légitimant. Illustration parfaite sur le site du Monde.fr utilisant, comme il le fit régulièrement pour le printemps arabe, le dispositif «Cover It Live» auquel fut cette fois adjoint un encart de la retransmission «live» de la chaîne France24, lui-même précédé d'un rappel synoptique actualisé des principaux éléments «factuels» de l'affaire. Soit trois niveaux de hiérarchie informationnelle :

- celui de la synthèse documentaire textuelle (subsumant le «si vous avez manqué le début» et le «si vous venez de nous rejoindre à l'instant»).
- celui du reportage d'illustration (plateau télé de France24), remplissant ostensiblement - et hélas bien trop complaisamment à mon goût - le rôle de la «preuve par l'image qui bouge».
- celui, enfin, de la documentation en temps-réel d'informations soit parfaitement recoupées et sourcées soit - mais dans une bien moindre mesure - explicitement signalées comme ne l'étant pas.

Or là où l'étage médian de cette architecture informationnelle échouera à rendre compte en temps réel de l'événement couvert (cf ci-après), le dispositif temps réel du live-tweet fonctionna parfaitement parce qu'il ne céda pas à la tentation d'éditorialiser le temps réel mais préféra jouer et assumer la carte

DSK : le bruit et la fureur documentaire

de l'autorisé certifiée (celle des journalistes alimentant le compte Twitter du Monde.fr) qui se contente de «documenter» le temps réel, en temps réel, avec pour ce faire le relai de dépêches d'agence, la reprise de tweets de journalistes exclusivement «insiders» (c'est à dire présents et twittant dans la salle d'audience, pendant l'audience) en y adjoignant - en les modérant - un subtil dosage des principales interrogations des internautes, mais sans céder à la tentation de faire également remonter les «réactions» des internautes. Du factuel. De l'explicatif. Des liens. Des images aussi, choisies non simplement parce qu'elles existent et sont disponibles mais parce qu'elles permettent d'illustrer ou de documenter. Je n'ai pas d'action au Monde.fr mais j'avoue avoir été assez bluffé par la maîtrise du dispositif.

QUELQUES ENSEIGNEMENTS.

La force de l'image ? Je laisse ici la parole à mon camarade [André Gunthert dont je plussoie la conclusion](#) :

«Ce n'est pas l'image de Dominique Strauss-Kahn qu'affichent aujourd'hui les Unes. C'est l'autoportrait d'une presse en plein desarroi face à la disparition de son candidat préféré.»

La revanche du texte. Pour avoir suivi, principalement via Twitter et le dispositif du site du Monde.fr, les 2 heures (18h-20h) au cours desquelles le procureur et l'avocat de DSK ont été entendus par la juge pour au final décider de son maintien en détention sur la base de 7 chefs d'inculpation, j'ai été frappé par la prédominance du texte comme principal vecteur «d'informance» (je m'autorise ce néologisme). Dans la couverture vidéo «live» de cette demi-heure d'audience sur [France24](#), et même si des caméras étaient effectivement présentes à l'intérieur du tribunal (la vidéo «live» de l'audience ne sera diffusée qu'une fois l'audience terminée), les journalistes de France24 ne disposaient donc comme source d'information «interne» que du live-tweet des journalistes assistant à ladite audience.



Résultat à l'antenne pendant les minutes d'audience : le «journaliste sur place mais à l'extérieur de la salle d'audience» et le «journaliste présentateur plateau accompagné de son expert-consultant» tous deux réduits à échanger des commentaires sur les Tweets de ceux (journalistes) qui sont à l'intérieur (insiders) mais prenant également pour «source» l'ensemble des tweets correspondant à l'un des hashtags de l'affaire sur Twitter. D'où quelques grands moments de journalisme d'ameublement. Bref, le média audiovisuel (télévisé) fut réduit sur le temps réel de l'audience à un exercice stérile de bavardage digne du café du commerce, alignant des arguments ou des «faits» et les démentant quelques secondes plus tard, alors que le seul exercice de journalisme «objectivable» eût consisté à constituer une liste des comptes twitter des journalistes effectivement accrédités et présents à l'intérieur de la salle d'audience et à offrir ou à commenter de manière asynchrone les faits relatés dans ces tweets accrédités (ce que fit parfaitement Lemonde.fr, cf ci-dessus).

DSK : le bruit et la fureur documentaire

France24 pécha donc par un excès de gourmandise caractéristique d'un manque d'acculturation à la temporalité et aux phénomènes d'autoritativité caractéristiques des sites de micro-blogging pourtant macro-communautaires.

Questions de synchronicités. Dans la synchronicité qui lui est propre, Twitter est un outil de «couverture» pour l'instant indépassable. Ce n'est que dans le temps qui suit la couverture que Twitter devient un média d'analyse en ce qu'il permet de rétro-documenter le déroulement d'un événement et de laisser, alors seulement, place au temps de l'analyse asynchrone. La couverture de France24 a échoué à vouloir confondre ces deux temporalités exclusives l'une de l'autre.

La victoire - temporaire - des écritures de la dilation. De l'ensemble des réactions autour de l'affaire, se dessinent en gros 3 postures :

- celles de la dilation (mise en attente), choisies par la majorité des acteurs, qu'ils soient du PS ou du gouvernement. Baseline : «Présomption d'innocence. Attendons d'avoir tous les éléments»
- celles de la délation (voir [les déclarations de Bernard Debré](#)). Baseline : «DSK est un obsédé ; ce n'est pas la première affaire»
- celles de la diffraction (déclarations de Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen, tous deux ensuite rejoints par nombre de journalistes commentateurs). Baseline : «Si DSK a droit à la présomption d'innocence, n'oublions pas que la victime a également droit à une présomption d'honnêteté». Il y a diffraction en ce sens que le discours dévie alors dans une direction toute autre que celle que tente à toute force de lui donner le traitement médiatique mainstream de l'affaire, à savoir son impact potentiel sur la future campagne présidentielle, quand J.-L. Mélenchon et M. Le Pen l'orientent d'abord vers ce qu'elle pourrait être, c'est à dire une - sordide - histoire de (tentative de) viol.

Écritures de la délation auto-entretenu. L'emballage quantitatif des infos et des reprises d'infos autour de l'affaire DSK s'explique au moins partiellement par la nature obscène des accusations (sodomie, fellation, viol). Ce fonds «documentaire» est un facteur aggravant dans le traitement documentaire de nature délatatoire qui lui sera associé. Les réseaux sociaux, si planétaires qu'ils soient, aiment à se repaître de ces écritures de la délation, particulièrement quand les faits eux-mêmes ou les accusations jouent sur l'expression d'un tabou ([la sodomie en est un outre-atlantique](#)) ou d'un interdit fondamental (le viol). L'espace planétaire couvert par lesdites écritures n'est pas antithétique du confinement et de la proximité des individus qui les produisent, des écritures d'alcôve, à peine plus grandes que l'espace d'une chambre d'hôtel, à peine moins moites que la température d'une salle de bain d'où un homme sort après sa douche. Il y a fort à parier ce soir, avec la mise en détention préventive de DSK, que les écritures de la dilation n'auront bientôt plus lieu d'être et que l'emporteront alors celle de la délation, puisqu'en plus d'alimenter le pulsionnel en chacun de nous, elles fonctionnent également comme la garantie d'une (sur)exposition médiatique. Toutes les diffractions, toutes les «déviations» seront alors permises, et ça risque de ne pas être très beau à voir ...

La parole absente de l'accusé. Dans la tourmente sans cesse actualisée de ces paroles et de ces images métaphoriques (Lacan définissait la métaphore comme un «dire en excès» à l'opposé de la métonymie comme un «dire en défaut»), celle du principal accusé est totalement absente - ce que l'on peut évidemment comprendre au vu des circonstances, on ne va pas non plus lui demander de live-tweeter son audience ... - mais, plus étonnamment, et bien plus qu'absente, elle n'est surtout nulle part représentée. Nulle part archivée. Nulle part accessible. Nulle part disponible.

- [L'ancien blog officiel de DSK](#) (à l'époque principalement alimenté par son équipe de communicants) avait été fermé à l'oc-

DSK : le bruit et la fureur documentaire

casation de son élection au FMI. Mais plutôt que de choisir de le laisser en ligne comme une «archive», l'ensemble des contenus du blog sont désormais masqués derrière la demande d'un login et mot de passe. Seul horizon d'attente possible, le [blog de son épouse, Anne Sinclair](#), dont tous les médias attendent naturellement le prochain billet.

- Sur Facebook, rien qui ressemble à une page officielle.
- Pas de compte Twitter non plus, y compris précédant la prise de ses fonctions au FMI. Seuls d'innombrables (et donc illisibles parce qu'invisibles ou noyés dans le bruit) clubs de soutien et de supporters en vue d'une future candidature aux prochaines présidentielles.

Du côté des ancrages institutionnels, pas grand-chose non plus.

Rien sur le site du FMI.



Peu de choses sur celui du PS :

- les infos sur l'affaire sont en dessous de la ligne de flottaison du navigateur ;
- et le chapô de l'article est un modèle de non-dit puisque sous le titre «Point presse du 16 mai» on peut simplement lire : «*point presse (...) consacré aux événements de ce week-end à New-York.*»



Le piège d'une communication entièrement déléguée semble s'être refermé sur DSK. A l'heure où le moindre étudiant de licence commence à être sensibilisé aux problématiques de l'e-reputation, il est assez troublant que celui que l'on présente comme l'un des hommes les plus influents de la planète soit ainsi *de facto* condamné à être doublement privé de parole. Naturellement - et selon l'évolution des faits et des accusations - son équipe de communicants et ses avocats (re)prendront l'initiative de la prise de parole pour allumer des contrefeux et/ou propager les éléments de langage qu'ils jugeront les plus pertinents ; et ils n'auront pas à forcer beaucoup pour avoir accès aux principaux médias. Mais dans le temps de l'événement, dans ce temps réel et pourtant légèrement différé ou l'internaute et le citoyen lambda cherche les éléments d'une prise de parole de DSK en son nom propre, d'une prise de parole authentique et non déléguée (= écrite par

DSK : le bruit et la fureur documentaire

d'autres) ou rapportée - que ce soit pour l'accabler davantage ou pour le soutenir - l'internaute et le citoyen sont condamnés à un choix binaire : celui du silence de la parole authentique ou celui du bruit des commentateurs extérieurs.

Une conclusion ? Dans le journal de 13h de ce lundi 16 mai sur TF1, [Jean-Pierre Pernaut a félicité Carla Bruni-Sarkozy](#). Verbatim.

«Je sais que vous détestez qu'on parle de votre vie privée, mais j'ai envie simplement d vous féliciter».

En une seule journée les médias nous ont gratifié d'un grand écart complet. L'analyste des médias comme le spectateur avisé n'auraient, même dans leurs rêves les plus fous, jamais osé rêver une telle épiphanie. Carla et DSK l'ont fait. Dire en défaut contre dire en excès. Métonymie contre métaphore. Les aveux attendus de chacun d'entre eux dans une même arène médiatique. Le violeur pathologique contre la femme enceinte. Le couple brisé et ses obscurs et sordides secrets contre le couple uni et ses vrais-faux attendrissants secrets de parentalité prochaine. L'histoire est déjà écrite. L'image déjà fabriquée. Le storytelling déjà commencé. Le reste appartient à la justice. Et à la conscience des acteurs.

Une autre conclusion ? L'enjeu principal de l'affaire DSK (en tout cas de mon point de vue d'universitaire s'intéressant à la théorie documentaire) diffère grandement de celui du cirque médiatique qui l'accompagne. Il concerne la valeur de preuve du document. Soit l'antithèse du storytelling. Plus que jamais ces dispositifs médiatiques, macro ou micro(s), plus que jamais le bruit documentaire qu'ils génèrent, plus que jamais les effets de redocumentarisation permanente qu'ils autorisent, nécessitent et réaffirment l'importance de la place des problématiques documentaires comme arbitrage.

<mise à jour du 17 Mai 11h> Au pied du mur.

Les supputations sur l'identité de la femme de chambre vont bon train. La presse (française et américaine) indique qu'il pourrait s'agir d'une dénommée Ophelia Famotidina. Là encore un exemple flagrant des dégâts de la redocumentarisation sauvage. On trouve 2 profils facebook correspondant à ce nom, dont un peut sembler authentique.



Mais à regarder attentivement les infos de «profil» et les messages postés sur les murs de chacun d'entre eux, il s'agit de 2 faux grossiers.

Profil «personnel» d'Ophelia Famotidina, qui est un faux comme en atteste, parmi d'autres indices, la rubrique «infos».



DSK : le bruit et la fureur documentaire



Second profil, cette fois sous forme de «page» indiquant qu'il s'agit d'une «public figure», également faux.

compte un grand nombre de Nafi Diallo parmi les 600 millions d'utilisateurs du site, et les options de recherche avancée, soit sur la localisation (Bronx) soit sur l'employeur (Sofitel et/ou Groupe Accor) ne permettant pas de faire ressortir un profil donné. D'où 2 observations de nature documentaire :

- Facebook est également victime de guerres d'éditions (création de faux profils et documentarisation forcenée desdits profils sur le temps de l'événement) mais Facebook ne s'est pas, au contraire de Wikipédia, pour l'instant doté d'outils de signalétique indiquant qu'il pourrait s'agir de faux profils.
- Le piège de la redocumentarisation fonctionne à plein comme on peut (hélas) le constater en lisant les messages (injurieux ou de soutien) postés sur les murs des 2 profils facebook.

Le paradoxe du document.

Au milieu de ce bruit et de cette fureur documentaire, entre la parole absente de l'accusé et la fatrasie torrentielle des commentaires, il n'est paradoxalement qu'un seul et unique authentique document, celui qui liste les chefs d'accusation reprochés à DSK.




Un autre nom, beaucoup moins repris (pour l'instant) circule : [celui de Nafi Diallo](#). Problème, si le premier nom ne renvoie que 2 profils Facebook, on

DSK : le bruit et la fureur documentaire

**CRIMINAL COURT OF THE CITY OF NEW YORK
COUNTY OF NEW YORK**

THE PEOPLE OF THE STATE OF NEW YORK
-against-

1. Dominique Strauss-Kahn (M 62)

 FELONY

1225792
Defendant

Detective Steven Lane, shield 05295 of the Detective Boro Manhattan Special Victims Squad, states as follows: On May 14, 2011, at about 12:00 hours inside of 45 West 44th Street in the County and State of New York, the Defendant committed the offenses of:

1. PL130.50(1)	Criminal Sexual Act in the First Degree (2 counts)
2. PL110/130.35(1)	Attempted Rape in the First Degree (1 count)
3. PL130.65(1)	Sexual Abuse in the First Degree (1 count)
4. PL135.05	Unlawful Imprisonment in the 2nd Degree-DNA- Eligible MISD (1 count)
5. PL130.55	Sexual Abuse in the 3rd Degree-DNA-Eligible MISD (1 count)
6. PL130.52	Forecible Touching-DNA-Eligible MISD (1 count)

the defendant engaged in oral sexual conduct and anal sexual conduct with another person by forcible compulsion; the defendant attempted to engage in sexual intercourse with another person by forcible compulsion; the defendant subjected another person to sexual contact by forcible compulsion; the defendant restrained another person; the defendant subjected another person to sexual contact without the latter's consent; and in that the defendant intentionally, and for no legitimate purpose, forcibly touched the sexual and other intimate parts of another person for the purpose of degrading and abusing such person, and for the purpose of gratifying the defendant's sexual desire.

The offenses were committed under the following circumstances:
Deponent states that deponent is informed by an individual known to the District Attorney's Office that defendant 1) shut the door to the above location and prevented informant from leaving the above location; 2) grabbed informant's breasts without consent; 3) attempted to pull down informant's pantyhose and forcibly grabbed informant's vaginal area; 4) forcibly made contact with his penis and informant's mouth twice; and 5) was able to accomplish the above acts by using actual physical force.

False statements made herein are punishable as a class A misdemeanor pursuant to section 210.45 of the penal law.

Deponent _____ Date and Time _____

Un document judiciaire dont la valeur de preuve ne pourra être établie que de deux manières différentes : par les témoignages de la plaignante et des témoins qui seront entendus d'une part, et par l'analyse ADN d'autre part, ultime trace documentaire, dernier et premier document d'identité. L'homme est un document comme les autres.

</Mise à jour>

A suivre ...

Affaire DSK (suite) : l'immédiat des médias.

Episode 1 : [«DSK, le bruit et la fureur documentaire»](#)

Episode 2 : **L'immédiat des médias.**



L'observation du déroulement de «l'affaire DSK» d'un strict point de vue documentaire continue d'apporter nombre d'enseignements sur la temporalité propre de chaque média, sur le rapport à l'intime, sur l'objectivation des discours de l'immédiateté, sur la co-existence (pas toujours pacifique) des espaces de commentaire (glose) dans des dispositifs médiatiques concurrents, ainsi que sur les régimes documentaires qui font écho aux régimes politiques et aux modèles sociétaux là encore concurrents (question de la justice américaine par rapport à la justice française, question également du traitement médiatique de l'intime - vie privée - outre-atlantique et dans l'hexagone).

Quelques enseignements et observations.

Le temps réel. Tous les commentateurs extérieurs l'ont noté et observé, le «live-tweet» des différences audiences constitua LA seule source unique factuelle, disponible en temps réel. Le positionnement des médias «standards» (presse, radio, télévision) devant ce déplacement (vitesse et lieu de production) de la parole journalistique révéla quelques intéressantes «postures» :

- «j'assume» : et j'envoie des envoyés spéciaux pour Live-tweet les audiences (ce fut notamment le cas du [correspondant d'Europe 1, JP Balasse](#))
- «la négation» (faire comme si Twitter n'existait pas ou n'était pas une source légitime) : qui conduit, plus que tout autre posture à du journalisme d'ameublement.
- «Le déni sémantique» : nombre de correspondants à l'extérieur de l'audience, nombre de présentateurs en plateau ont dit être tenus informés «par SMS» de messages reçus par leurs correspondants à l'intérieur de la salle d'audience. Or nombre de ces SMS étaient en fait des messages twitter.
- «L'intégration réussie» : ce fut le cas du dispositif [déjà décrit ici](#) et mis en place par Lemonde.fr
- «l'intégration ratée» ou la «confusion» : à vouloir relayer un live-tweet non ciblé (c'est à dire intégrant aussi bien des journalistes accrédités que des internautes lambda), on se prend nécessairement les pieds dans le tapis de l'info non-vérifiée et non-sourcée mais on est dans le «temps réel», ce qui fait vach'ment bien.

Affaire DSK (suite) : l'immédiat des médias.

<Update du soir> Sur Numérama, retour sur la stratégie des [tweets «réservés» à la rédaction de Canal +](#) </Update>

La documentation à l'épreuve des faits. Dans l'affaire, et si l'on place à part, parce que relevant d'un régime documentaire spécifique qui est celui de l'illustration, si l'on place à part, disais-je, la question de l'occurrence et du [traitement des images](#), il ne reste que très peu de traces permettant de documenter de manière objective le déroulement de la procédure judiciaire et le fonds de l'affaire. Nous sommes dans une logique du 80-20. 20% de «documents, témoignages, faits» ayant une valeur documentaire à tout le moins probante, et 80% de «glose, commentaire, assertions, rumeurs, calomnies».

Le premier - et unique pendant les 3 premiers jours de l'affaire - document était signalé dans [mon billet précédent](#), et disponible dès Lundi soir, est celui qui liste les 7 chefs d'inculpation (le premier de la liste «compte double»).

CRIMINAL COURT OF THE CITY OF NEW YORK
COUNTY OF NEW YORK

THE PEOPLE OF THE STATE OF NEW YORK
-against-

1. Dominique Strauss-Kahn (M 62)

1225782
Defendant

FELONY

Detective Steven Lane, shield 03295 of the Detective Boro Manhattan Special Victims Squad, states as follows: On May 14, 2011, at about 12:00 hours inside of 45 West 44th Street in the County and State of New York, the Defendant committed the offenses of:

1. PL.130.50(1)	Criminal Sexual Act in the First Degree (2 counts)
2. PL.110/130.35(1)	Attempted Rape in the First Degree (1 count)
3. PL.130.65(1)	Sexual Abuse in the First Degree (1 count)
4. PL.135.05	Unlawful Imprisonment in the 2nd Degree-DNA-Eligible MISD (1 count)
5. PL.130.55	Sexual Abuse in the 3rd Degree-DNA-Eligible MISD (1 count)
6. PL.130.52	Forceful Touching-DNA-Eligible MISD (1 count)

the defendant engaged in oral sexual conduct and anal sexual conduct with another person by forcible compulsion; the defendant attempted to engage in sexual intercourse with another person by forcible compulsion; the defendant subjected another person to sexual contact by forcible compulsion; the defendant restrained another person; the defendant subjected another person to sexual contact without the latter's consent; and in that the defendant intentionally, and for no legitimate purpose, forcibly touched the sexual and other intimate parts of another person for the purpose of degrading and abusing such person, and for the purpose of gratifying the defendant's sexual desire.

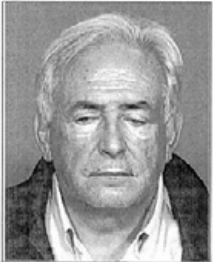
The offenses were committed under the following circumstances:
Deponent states that deponent is informed by an individual known to the District Attorney's Office that defendant 1) shut the door to the above location and prevented informant from leaving the above location; 2) grabbed informant's breasts without consent; 3) attempted to pull down informant's pantyhose and forcibly grabbed informant's vaginal area; 4) forcibly made contact with his penis and informant's mouth twice; and 5) was able to accomplish the above acts by using actual physical force.

False statements made herein are punishable as a class A misdemeanor pursuant to section 210.45 of the penal law.

Deponent _____ Date and Time _____

Il émane du régime documentaire judiciaire. Il fut promptement suivi de la fiche d'incarcération du «prisonnier DSK»

Affaire DSK (suite) : l'immédiat des médias.

PRISONER MOVEMENT SLIP	
<i>Arresting Officer</i>	
A/O Name: LANE	M11642686Y
Arrest PCT: MIDTOWN PRECINCT (SOUTH) <input type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO	Date/Time: 2011-05-16 03:35:00
CELL #: <input type="text"/> Fax #: MO025583	
Defendant: STRAUSS-KAHN, DOMINIQUE	
Sex: MALE Race: WHITE DOB: 04-25-1949 Age: 62	
Major Charges: PL 1306501: SX ABUSE/CONTCT-FORCBL COMPLSN PL 1306500: UNLAWFUL IMPRISONMENT 2ND PL 1306500: BODY/INTRCRSE/FORCIBLE COMPLSN	
Co-Defendants: <input type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO	

May 18, 2011

Executive Board of the International Monetary Fund
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431

Ladies and Gentlemen of the Board:

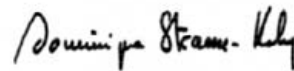
C'est avec une infinie tristesse que je me vois obligé aujourd'hui de proposer au conseil d'administration ma démission de mon poste de directeur général du FMI.

Je pense d'abord en ce moment à ma femme – que j'aime plus que tout – à mes enfants, à ma famille, à mes amis.

Je pense aussi aux collaborateurs du FMI avec lesquels nous avons accompli de si grandes choses depuis plus de trois ans.

A tous, je veux dire que je réfute avec la plus extrême fermeté tout ce qui m'est reproché.

Je veux préserver cette institution que j'ai servi avec honneur et dévouement, et surtout, surtout, je veux consacrer toutes mes forces, tout mon temps et toute mon énergie à démontrer mon innocence.



Dominique Strauss-Kahn

Sortent ensuite quasi-simultanément (le 18 mai) dans les médias, deux autres documents, dont l'un émane encore de la sphère judiciaire et l'autre initie la reprise de parole de l'accusé en donnant la tonalité de ce que pourrait être sa ligne de défense (négation des faits) avant qu'elle ne soit renégoziée par ses avocats (qui pourraient, selon certains commentateurs, s'orienter vers un «plaider coupable»).

DSK : l'homme à la lettre. Sur le document ci-dessous, le sémiologue en herbe ne peut s'empêcher de noter plusieurs niveaux de «confusions» documentaires. Confusion des langues tout d'abord entre la double adresse (postale et aux lecteurs) en anglais et le contenu en français. Confusion ensuite entre la dimension performative du courrier (qui acte la démission du FMI), qui place ledit courrier, qui «l'inscrit» dans la sphère publique et politique, et entre la fonction phatique qui cherche à initier et maintenir un contact bien au-delà des seuls destinataires du FMI tout en entrant ostensiblement en résonance avec la sphère familiale («je pense à ma femme») pour introduire enfin la sphère juridique («je réfute avec la plus extrême fermeté tout ce qui m'est reproché»). Ajoutons évidemment à cela – même si je n'ai pas retrouvé la manière dont cette lettre s'était retrouvée dans «la presse», ajoutons évidemment à cela la dimension également performative de ce courrier qui a fonctionné comme une adresse aux médias. Sphère médiatique, sphère po-

Affaire DSK (suite) : l'immédiat des médias.

litique et publique, sphère judiciaire, sphère privée et intime : la première prise de parole de l'accusé exemplifie merveilleusement bien les univers de discours documentaires qu'il faudra être en capacité de démêler et de disjoindre dans la recherche d'une vérité, dans la quête d'éléments de preuve. Cette confusion des «médiasphères» peut également sinon justifier, du moins illustrer l'insistance de l'accusation à s'opposer à une remise en liberté, puisqu'elle atteste d'un objet documentaire (DSK) disposant de multiples facettes qui peuvent constituer autant d'échappatoires possibles (au travers de ses relations/réseaux privés, professionnels, politiques, familiaux).

Fact-checking contre story-telling. Petit à petit se mettent donc en place deux chroniques, deux narratologies dissemblables :

- celle de la linéarité du temps judiciaire qui raconte et qui «montre» l'histoire d'un accusé (monStre) incarcéré pour (tentative de ?) viol. Avec des documents qui «attestent» de l'image d'une culpabilité déjà actée (chefs d'inculpation et fiche d'incarcération).
- celle de la prise de parole de l'inculpé, qui plaide son innocence et raconte l'histoire d'un homme injustement accusé.

Deux logiques. Deux histoires.

Dans le premier cas, le travail, le positionnement journalistique est, ou devrait être, celui-là seul de l'enregistrement, du **«fact-checking»**. Dans le second cas, il doit être celui de la distance critique plutôt que de la simple reprise ou du simple écho fait à un nécessaire **«story-telling»**. Or il advint que le traitement médiatique des 5 derniers jours inventa d'étranges hybridations de ces deux possibilités ; le **fact-telling** tout d'abord, qui, dans la temporalité paroxystique des événements «raconte» des faits bien plus qu'il ne les vérifie. Le **story-checking** ensuite, qui, dans son rétro-pédalage contraint pour remonter la chronologie des mêmes faits dans un univers cross-media, se trouve dans l'obligation de

«vérifier» non les faits eux-mêmes mais la manière dont les différents acteurs s'en sont emparés et les ont relatés.

DSK : l'histoire marginale

Précédant et/ou se juxtaposant de manière parfois très confuse à ces deux espaces de discours, on trouve également :

- la glose, littérale «marginalia» de l'immense et indistincte foule des commentateurs / spectateurs, alignant les vraies-fausses rumeurs, les vrai-faux témoignages, les affirmations et les dénégations, les potentialités de réécriture de l'histoire (comme avec le possible dépôt de plainte dans l'affaire Banon), la glose qui nous raconte l'histoire, précisément, d'un passage à *la marge*, d'une *marginalité* en train de s'écrire, celle du directeur du FMI devenu délinquant sexuel.

Le dispositif médiatique touche dans ce dernier cas à l'une de ses limites, et «piège» toute tentative d'interprétation (dans un sens comme dans l'autre) en tentant de juxtaposer deux mises en scène de l'information : celle, mécanique bien rôdée et fabrique énonciative sur-encadrée, de la logique «plateau» d'une part, et celle, beaucoup plus flottante de la glose «virale» ou «sociale». L'information et ses marges. Une copie d'écran permettra de mieux se rendre compte :



Affaire DSK (suite) : l'immédiat des médias.

De gauche à droite, la logique «plateau» d'un discours co-construit entre la présentatrice et l'envoyée spéciale, puis à l'extrême droite la verticalité apparente d'échanges totalement horizontaux, sorte de café du commerce planétaire où l'on échange impressions, bons mots, plaisanteries oiseuses et invectives violentes. Pour le spectateur derrière son écran (en l'occurrence, moi :-)) en train de visionner et d'écouter ce dispositif, l'impression est celle d'un irréconciliable clivage cognitif, qui accentue encore le brouillage initié par la divergence des points de vue et des médiasphères «convoquées» dans cette affaire.

Vient enfin, ou d'abord, le rendu en temps réel de ces formidables chambres d'écho et de production de l'information que sont - principalement - les moteurs de recherche, mais également au-delà les pierres angulaires de l'édification de l'information dans l'écosystème du web (guerres d'édition sur Wikipédia, [méta-rédaction du web](#) assurée par twitter, etc.)

Qui feront l'objet du prochain (et dernier) billet consacré à cette affaire ... à suivre.

P.S. : ce qui me frappe également et qui pourrait être à l'origine de l'ampleur médiatique donnée à l'affaire (en faisant abstraction du côté voyeuriste dans son traitement) se résume en un seul mot : [Uchronie](#).

Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.

Episode 1 : [«DSK, le bruit et la fureur documentaire»](#).

Episode 2 : [«L'immédiat des médias»](#).

Episode 3 : Le poids des mots.



Ce dernier (?) billet d'une trilogie documentaire de l'affaire DSK va s'intéresser à l'impact de ladite

affaire sur les comportements et les résultats des moteurs de recherche avec, à l'horizon, un classique effet feedback à l'issu duquel ce ne sont plus les «faits» (au sens journalistique) ou même la relation des faits qui fera sens mais plutôt l'empreinte documentaire a posteriori qui permettra de requalifier les faits, qui conditionnera le destinée - tout au moins documentaire - de l'homme impliqué dans l'affaire.

La suggestion qui condamne.

La fonction Google Suggest, combinée à Google Instant Search, toutes deux déjà longuement analysées sur ce blog ([là](#) et [là](#)) est naturellement celle qui fait le plus écho à une actualité à son climax documentaire. Comme le montreront les captures d'écran ci-après, les suggestions de mots-clés en cours de frappe diffèrent selon les régimes linguistiques et documentaires auxquels elles appartiennent. La France - parce qu'il était le candidat emblématique de la prochaine présidentielle - et les Etats-Unis - parce qu'il était le directeur du FMI - sont les principaux pourvoyeurs de suggestions liées à l'affaire, suggestions qui fonctionnent comme

autant de «connotations» ; alors que l'Espagne et l'Allemagne ne renvoient que peu de suggestions faisant référence à l'actualité récente.

<**Petite précision méthodologique**> J'ai testé toute une série de requêtes combinées à partir du même ensemble de mots-clés : «DSK», «affaire», «Dominique Strauss-Kahn», «FMI», «IMF». L'expression «DSK» n'est pas satisfaisante car, pour la partie anglophone du moteur Google elle est également le nom de différentes sociétés. Les combinaisons de mots-clés «affaire DSK» ou «affaire Dominique Strauss-Kahn» donnent des suggestions parfaitement semblables.) </**Petite précision méthodologique**>

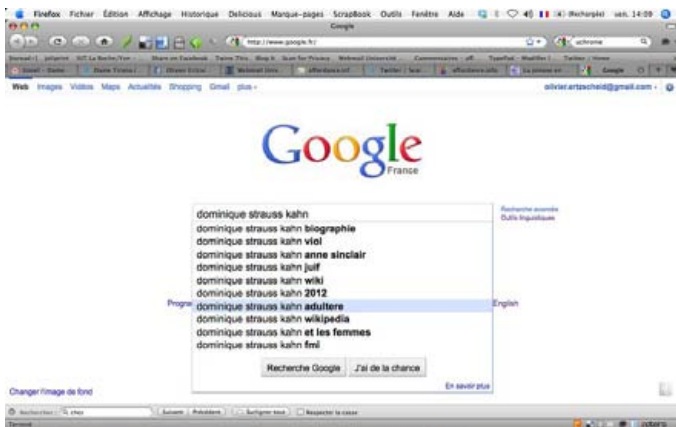
DANS LA SPHÈRE DOCUMENTAIRE FRANCOPHONE

Capture d'écran de la requête «DSK» sur Google.fr (réalisée le 20 mai à 10h, résultats identiques le 22 mai à 20h)



Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.

Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur Google.fr (réalisée le 20 mai à 10h, résultats identiques le 22 mai à 20h)



Dans la plus haute sphère de résonance documentaire de l'affaire, c'est à dire la sphère française, les requêtes «DSK» et «Dominique Strauss-Kahn» proposent des suggestions de mots-clés légèrement différentes :

- DSK reste une requête sémantiquement plus large, dont les 3 premières suggestions sont en lien direct avec l'affaire en cours («**alibi**», «**menotté**», «**SIDA**»), et dont les 3 suivantes «**Vrai-faux**», «**2012**», «**juif**» marquent un ancrage documentaire davantage diachronique.

Sur les 3 premières suggestions, 2 sont factuelles (**alibi**, **menotté**), et la troisième est l'écho d'une rumeur (démentie aujourd'hui) selon laquelle la femme de chambre aurait été porteuse du virus du **Sida**.

La suggestion «**vrai-faux**» renvoie au bon positionnement d'un site «non-officiel» (<http://www.dskvraifaux.fr/>), **créé en février 2011**, et soutenant la candidature de DSK aux prochaines présidentielles.

La suggestion «**2012**» renvoie évidemment à l'échéance présidentielle, enfin la suggestion «**Juif**» est un marqueur rattaché à nombre d'hommes politiques français, soit en référence à une authentique judéité, soit - hélas - dans le cadre d'injures antisémites (pour plus d'explications, [voir ce billet](#))

- la hiérarchie des suggestions sur la requête «Dominique Strauss-Kahn», cette fois totalement désambiguïsée, renvoie à un ordre documentaire sensiblement différent : «**Bio-graphie, Viol, Anne Sinclair, Juif, Wiki, 2012, adultère, Wikipédia, et les femmes**»

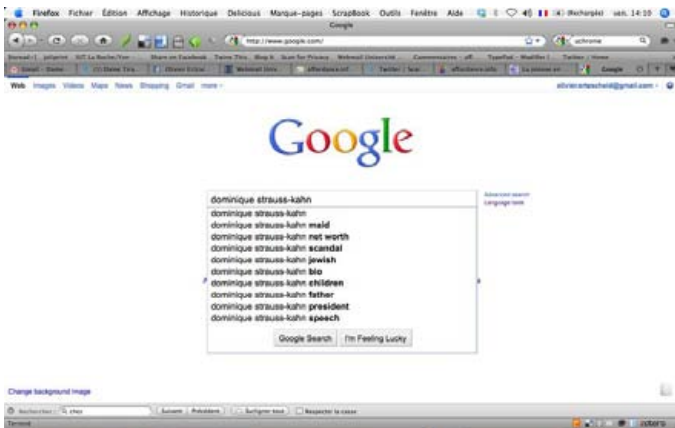
Les enjeux de l'image («**menotté**») et de la rumeur la plus relayée («**Sida**») cèdent ici la place à une gradation inversée du débat dont toutes les rédactions (francophones et anglophones) font actuellement des gorges chaudes : de «**Dominique Strauss-Kahn et les femmes**» en 9ème et dernière suggestion, on remonte à la notion «d'**adultère**» (7ème suggestion) pour aboutir enfin au «**viol**». La place de ce vocable, entre la «**biographie**» de l'homme d'état et l'identité de son épouse «**Anne Sinclair**» est particulièrement lourde.

De «DSK», acronyme média du politique, à «Dominique Strauss-Kahn», identité de l'homme et du citoyen, le «top 6» des seuls marqueurs non-partagés (c'est à dire uniquement présents sur l'une des 2 requêtes) est donc : «**Alibi**», «**Viol**», «**menotté**», «**Sida**», «**Anne Sinclair**» et «**adultère**». Une caractérisation qui fonctionne comme une «mise à l'index» documentaire, laquelle, dans le temps de l'événement peut apparaître comme factuelle, mais qui, dans l'après-coup du battage médiatique, risque d'être longtemps lourde de conséquence, et ce bien au-delà de la seule sphère d'appartenance directe du sujet (c'est à dire la scène politique française, et ses spectateurs/commentateurs naturellement au courant).

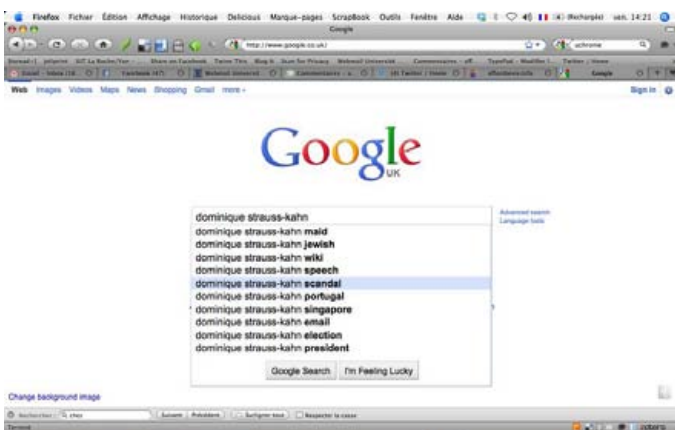
Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.

DANS LA SPHÈRE DOCUMENTAIRE ANGLO-SAXONNE, les suggestions apparaissent pour l'instant moins connotées.

Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur Google.com (réalisée le 20 mai à 10h)



Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur Google.co.uk (réalisée le 20 mai à 10h)



L'élément le plus frappant de la différence des régimes documentaires est l'apparition du ma femme de chambre («**Maid**»), totalement absente des suggestions francophones, sauf à considérer les suggestions de «viol» «d'adultère» et de «Sida» comme autant de variations métonymiques. On ne peut naturellement manquer d'y voir l'écho limpide de l'à-côté le plus saillant de l'affaire, à savoir l'occultation troublante, par la majorité des commentateurs journalistico-politiques français, de la possibilité qu'il existe une autre victime que DSK dans cette affaire.

L'autre enseignement qui vient contre-balancer l'explicitation de «la femme de chambre», c'est, paradoxalement, l'euphémisation du délit supposément commis : nulle trace en effet de «viol» voir même «d'adultère» dans les suggestions anglo-saxonnes au profit du simple «**scandal**» ; et même s'il serait un peu rapide d'y voir l'expression d'un puritanisme, on ne peut que noter l'étrangeté de cette absence alors même qu'une certaine partie de la presse anglaise et américaine ont été les plus vindicatives dans le traitement journalistique de l'affaire.

DANS D'AUTRES SPHÈRES DOCUMENTAIRES.

Allemagne.

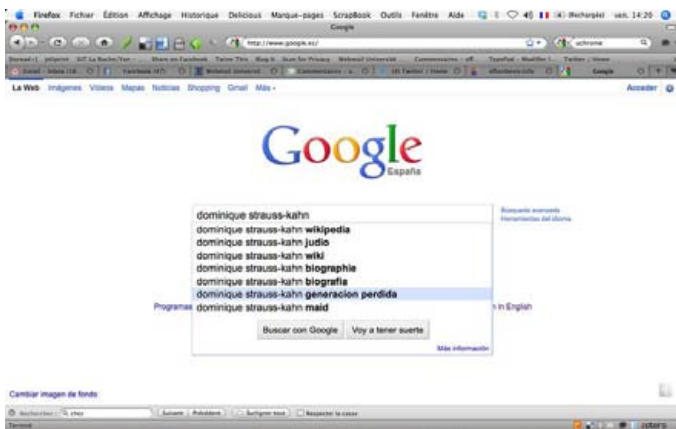
Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur Google.de (réalisée le 20 mai à 10h)

Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.



Espagne.

Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur Google.es (réalisée le 20 mai à 10h)



Les suggestions de Google Allemagne restent pour l'instant totalement imperméables à l'affaire, preuve s'il en était besoin, que celle-ci n'agit pas l'entière-ment de la planète comme se plaisent à le répéter les médias français.

L'Espagne voit de son côté l'apparition en 7ème et dernière position de la femme de chambre («Maid»),

apparition timide donc, tant la connotation hispanique spécifiquement liée à Dominique Strauss-Kahn se joue sur un autre terrain : celui de la dette espagnole et des mesures imposées par le directeur du FMI à la génération perdue («**generacion perdida**») [actuellement mobilisée](#).

Chronique d'une documentation annoncée.

A la lecture des suggestions ainsi relevées, on est frappé - sans pour autant verser dans la psychanalyse de bazar - par l'injonction de réel du principal accusé, se confiant le 28 avril en ces termes à [un journaliste de Libération](#) :

«Très déterminé, il évoque la longue - trop longue à son goût - campagne à venir et les principales difficultés à surmonter pour lui. Il en voit trois, dans cet ordre : *«Le fric, les femmes et ma judéité.»* Mais, au moment de développer, il commence par les femmes. (...)»

L'empreinte documentaire de DSK, n'est que le révélateur - co-construit par son principal protagoniste et l'ensemble des commentateurs - d'un storytelling programmatique : la judéité lui fut de tout temps attachée - dans les moteurs de recherche -, le «fric» (et l'épisode de la porsche) également mais aujourd'hui masqué par le dernier volet de «sa» trilogie documentaire : les femmes. La sienne («**Anne Sinclair**»), les autres («**Dominique Strauss-Kahn et les femmes**»), et celle qui n'est pas sienne («**maid**») ; les femmes, de la connivence séductrice à l'indicible qui serait advenu, celui du «**viol**».

<Nota-bene> Dans ce grand branlebas de combat documentaire, il faut noter que les suggestions liées aux protagonistes «secondaires» de l'affaire, n'ont pour l'instant pas été impactés, mais ce pour des raisons diverses : la chaîne «Sofitel» jouit d'un référencement dont l'ancienneté lui permet de n'être pas inquiétée par d'éventuels effets colatéraux ; les suggestions liées à Anne Sinclair n'ont elles non plus pas bougées, restant marquées par les 5 suggestions

Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.

suivantes «blog, fortune, biographie, nu, divorce»
</Nota-Bene>

De l'image en retard à l'image qui libère ?

Google images disposant également de la recherche instantanée (instant search) et de l'autocomplétion (suggestion en cours de frappe - Google Suggest), la première différence notable entre le régime documentaire du texte et celui de l'image est que leurs sémantiques suggérées sont radicalement différentes. L'image suggérée est celle de l'épisode de la Porsche, image qui donna lieu à d'abondantes et redondantes reprises, image objectivement sur-documentée dans l'héxagone. Illustration.

Capture d'écran de la requête «DSK» sur images.google.fr (réalisée le 22 mai à 20h)

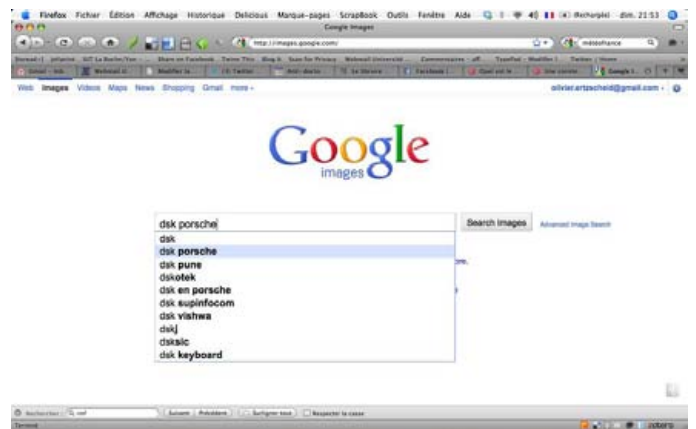


Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur images.google.fr (réalisée le 22 mai à 20h)



A l'unisson, les suggestions sémantiques anglo-saxonnes sur la base Google Images convergent sur la Porsche, même si elles sont plus bruitées par différentes homonymies :

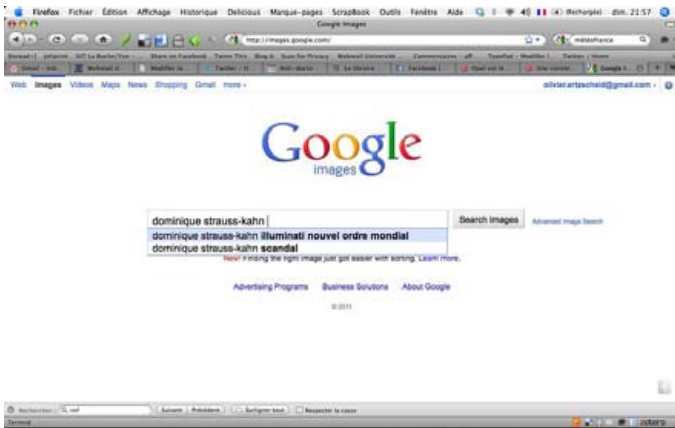
Capture d'écran de la requête «DSK» sur images.google.com (réalisée le 22 mai à 20h)



Mais ce n'est plus du tout le cas lorsque l'on remplace, sur le même Google images anglo-saxon, la requête «DSK» par «Dominique Strauss-Kahn», la désambiguïsation ôtant du même coup tout effet d'actualité aux mots-clés suggérés.

Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.

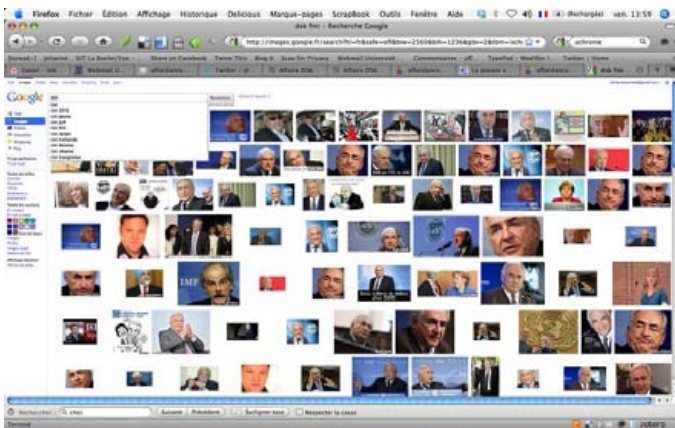
Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur images.google.com (réalisée le 22 mai à 20h)



L'absence de preuve par l'image.

Voilà donc pour les pages d'appel de la base «images» du moteur Google. Mais au moment de consulter les pages de résultats, j'avoue que je m'attendais à voir déferler le torrent des unes accablantes, des images du procès, de l'homme menotté, en tenue de détenu, de l'homme abattu, mal rasé, hagard, des images d'un inculpé. Pourtant, voici ce qu'il advint.

Capture d'écran de la requête «DSK» sur images.google.fr (réalisée le 20 mai à 10h)



Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur images.google.fr (réalisée le 20 mai à 10h)

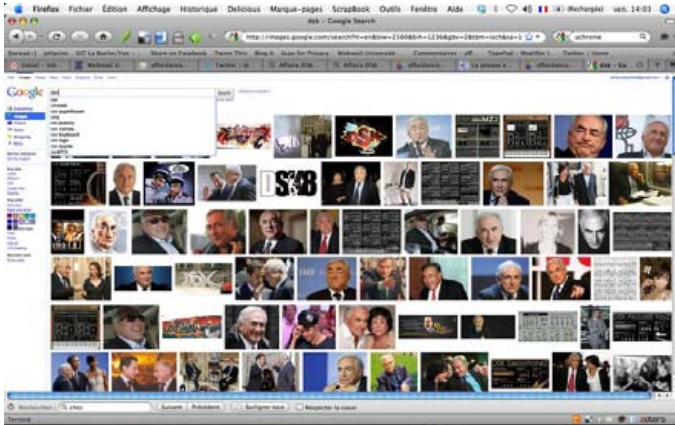


Capture d'écran de la requête «DSK» sur images.google.com (réalisée le 20 mai à 10h)



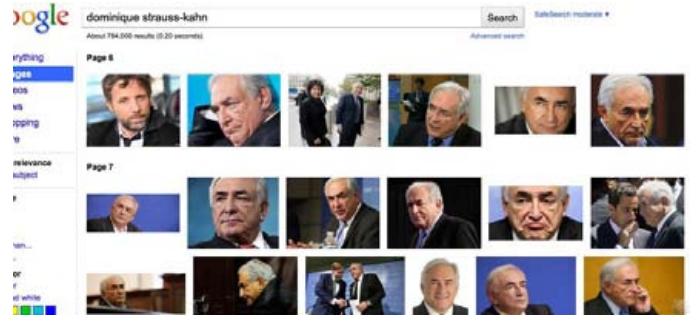
Capture d'écran de la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur images.google.com (réalisée le 20 mai à 10h)

Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.



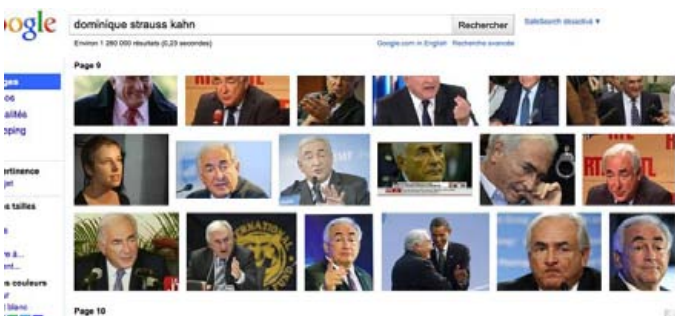
Pour trouver les premières images de l'inculpé Dominique Strauss-Kahn, il faudra attendre la page 9 de la version française de Google Images, et les pages 6 et 7 de la version anglophone.

Capture d'écran des pages de résultats sur la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur images.google.fr (réalisée le 22 mai à 20h)



Alors qu'en France comme en Angleterre et aux Etats-Unis les premières pages de résultats du moteur Google sont très largement occupées par des articles de presse et des sites d'actualité consacrés à l'affaire, comment expliquer que les résultats «images» rendent à ce point invisible les illustrations de la même affaire ?

Capture d'écran de la 1ère page de résultats de Google. Fr sur la requête «Dominique Strauss-Kahn» (réalisée le 22 mai à 20h)



Capture d'écran des pages de résultats sur la requête «Dominique Strauss-Kahn» sur images.google.com (réalisée le 22 mai à 20h)

Cela s'explique principalement par des raisons techniques : tout d'abord le rafraîchissement de l'index

Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.

des bases images du moteur Google n'est pas aussi rapide et régulier que celui des pages «actus», désormais brassées avec les résultats «web» depuis l'invention de la [recherche dite universelle](#). Ensuite, la caractérisation sémantique des images, leur indexation par des tiers (internauts, commentateurs, journalistes) est également plus lente et moins «automatique» que celle des textes eux-mêmes.

Mais si l'explication technique prévaut, elle ne peut cependant permettre de faire l'économie d'une autre analyse, plus «culturelle» : dans cette affaire, le rôle de l'image (au sens de représentation et au sens de réputation) est primordial. Les médias principalement indexés par Google, c'est à dire la presse écrite, a fait le choix (pour des raisons sur lesquelles j'ai mon avis mais qui sortiraient un peu du cadre de ce billet), la presse écrite a fait majoritairement le choix de traiter, en guise d'illustrations, d'images de Dominique Strauss-Kahn empruntées à sa vie d'avant l'affaire actuelle, images qui le montrent certes [en état de doute ou d'embarras](#), mais images qui ne sont pas *majoritairement* issues de la documentation factuelle associée à l'affaire. Il n'est dès lors pas outre-mesure surprenant d'observer que là où le texte accable et raconte l'histoire d'un accusé, d'un homme mis à la marge, d'un marginal, là où le texte vient précisément documenter un déficit d'image, l'image, les images, ses images, lui accordent un sursis en nous renvoyant, a contrario autant qu'à contre-courant, des portraits plutôt que des images, des icônes.

CONCLUSION. Impossible de conclure cette trilogie documentaire sans repasser par la case image, sans interroger une dernière fois la sémantique cachée. Dans le monde de la finance, des agences de notation, du Fonds Monétaire international et de la presse économique, on n'a rien trouvé de mieux pour désigner les 4 pays européens dont l'endettement serait le plus important que [l'acronyme PIGS](#). PIGS pour Portugal, Ireland, Greece et Spain. La couverture du Time, daté du 30 mai 2011 a également choisi le cochon en guise d'illustration, pour de toutes autres raisons.

Paraît que tout est bon, dans le cochon ... cochon qui s'en dédit ? Ou qui s'enferme dans le déni ?



< Mise à jour du 23 mai > [CNN rend public le mail envoyé par DSK](#) à ses collaborateurs du FMI (info reprise sur le [site du Monde.fr](#)). Je l'archive ici au format Pdf : [Téléchargement 23mai-CNN-mail-IMF](#)

Soit un nouvel élément à verser au dossier documentaire déjà évoqué dans le [second billet sur cette affaire](#) et jusqu'ici constitué uniquement du courrier de démission de DSK au FMI, de la liste des 7 chefs d'inculpation et de la fiche d'incarcération du détenu DSK. Soit en tout et pour tout pendant ses 8 derniers jours, 4 «documents» établis, dont 2 émanent de la sphère judiciaire et racontent le parcours d'un in-

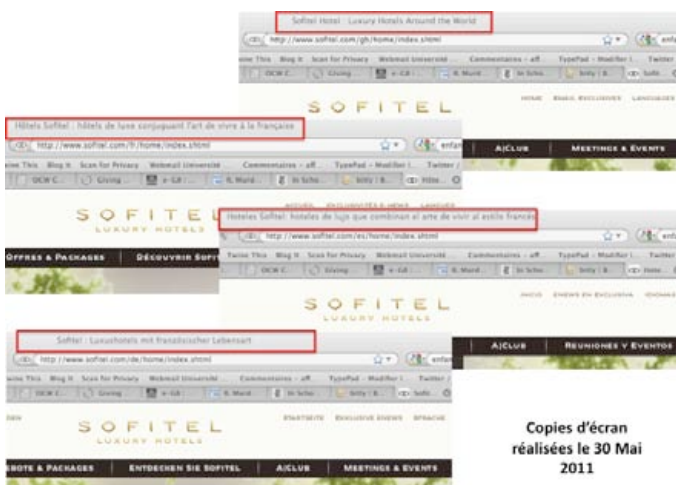
Affaire DSK (fin ?) : le poids des mots.

culpé, et 2 émanent de la sphère «privée» racontant le parcours d'un homme inculpé qui nie les faits et défend son innocence. Du strict point de vue de la documentation de l'affaire ce Mardi 23 mai 2011 à 14h : égalité, balle au centre.</**Mise à jour**>

Affaire DSK (encore) : Dégâts Sémantiques Kolatéraux et psychanalyse des médias

Rappel des épisodes précédents :

A la suite du [commentaire déposé sur mon dernier billet consacré à l'affaire](#), par Max Maarek, «Business Development Manager» de la société qui gère l'e-reputation du groupe Accor et (ou ?) de sa chaîne de Sofitels (profitez-en pour lire [leur intéressant billet sur la gestion de la communication de crise sur les réseaux sociaux, notamment Facebook](#)), suite à ce commentaire donc, je suis allé vérifier qu'effectivement seule la page anglo-saxonne des «sites Sofitel» avait gommé toute référence à «l'art de vivre à la française». Illustration.



Copies d'écran réalisées le 30 Mai 2011

Les pages Allemandes, Italiennes, Portugaises, Espagnoles ont conservé le même titre (balise Title en HTML) : «Hôtels Sofitel : hôtels de luxe conjuguant l'art de vivre à la française», mais la version anglo-saxonne du site est passée de «Sofitel Hotels: luxury with a French flair» à un plus oecuménique «Sofitel Hotel : Luxury Hotels Around the World».

Pourtant, assez étrangement, si la balise Title a effectivement été modifiée, les balises méta «description» et «keywords» n'ont-elles, subi aucune modification :

```
<!DOCTYPE html PUBLIC "-//W3C//DTD XHTML 1.0 Transitional//EN"
"http://www.w3.org/TR/xhtml1/DTD/xhtml1-transitional.dtd">
<html xmlns="http://www.w3.org/1999/xhtml" xml:lang="en" lang="en">
<head>
<title>Sofitel Hotel : Luxury Hotels Around the World</title>
<meta name="Description" content="Infused with the spirit of its location, each Sofitel luxury hotel is a stunning blend of modernity, elegance and comfort, the ultimate embodiment of the French art of living." />
<meta name="Keywords" content="Hôtel Sofitel, hotel bookings, Sofitel hotel booking, promotions, last-minute rates, stays, business trips, vacations, weekend, hotel destinations, room reservation, hotel, hotel booking, accommodation packages, short stays, long stays." />
<meta name="robots" content="index, follow" />
```

On retrouve ici, dans la balise «Description», l'expression pourtant gommée de la balise de titre «*the ultimate embodiment of the French art of living*». «L'art de vivre» à la française n'est certes pas sémantiquement identique au «french flair» mais quitte à corriger la sémantique pour éviter un référencement fâcheux, on aurait pu s'attendre à une correction plus systématique. L'une des raisons de ce maintien peut s'expliquer par le fait que si Google accorde une grande importance aux titres des pages, il indique officiellement ne pas prendre en compte les balises méta (même si des débats d'experts continuent d'exister sur ce point...). Mais il n'y a pas que Google dans une stratégie de référencement et/ou de positionnement, et je maintiens donc mon étonnement sur cette absence de modification.

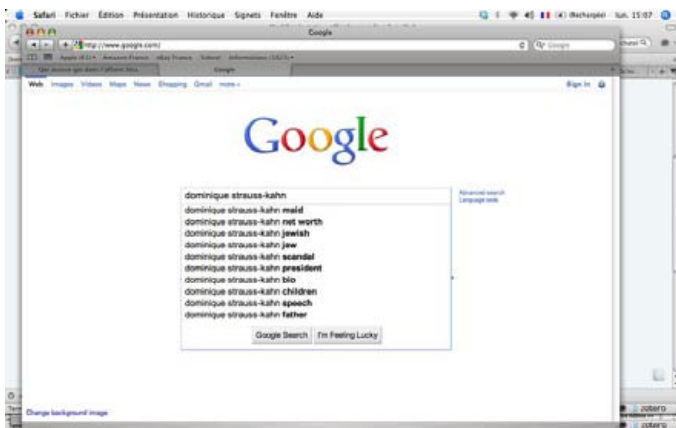
Pour comparaison, ci-dessous, la copie d'écran du code HTML de la page d'accueil française :

```
<!DOCTYPE html PUBLIC "-//W3C//DTD XHTML 1.0 Transitional//EN"
"http://www.w3.org/TR/xhtml1/DTD/xhtml1-transitional.dtd">
<html xmlns="http://www.w3.org/1999/xhtml" xml:lang="fr" lang="fr">
<head>
<title>Hôtels Sofitel : Hôtels de luxe conjuguant l'art de vivre à la française; la française</title>
<meta name="Description" content="Associant l'esprit de chaque lieu; des valeurs de modernité, de raffinement et de confort absolu, tous les Hôtels de luxe Sofitel conjuguent leur savoir-faire à l'inimitable art de vivre; la française;" />
<meta name="Keywords" content="Hôtel Sofitel, réservation Hôtels Sofitel, réservation Hôtels Sofitel, promotions, tarifs de dernière minute, séjours, voyages d'affaires, vacances, week-end, destinations hotel, reservation chambre, hotel, hotel reservation, formule hébergement, court séjour; jour, long séjour; jour" />
<meta name="robots" content="index, follow" />
```

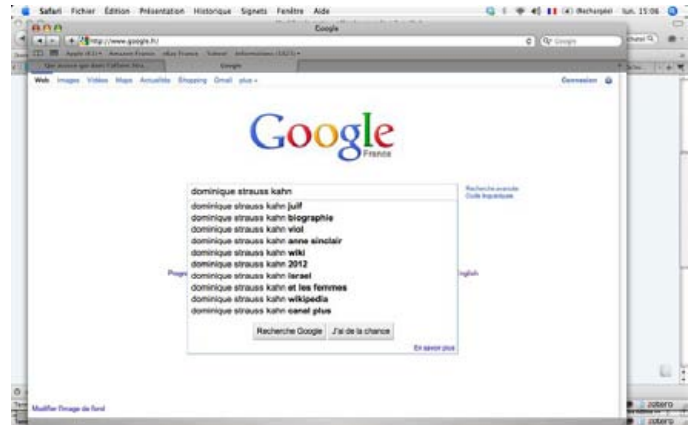
Affaire DSK (encore) : Dégâts Sémantiques Kolatéraux et psychanalyse des médias

Autres sémantiques colatérales à l'affaire, celle de son épouse, Anne Sinclair, qui ne semble pas directement impactée par les « suggestions » de Google (elles sont les mêmes qu'il y a 15 jours et que précédemment à l'affaire, à savoir « **blog, biographie, fortune, nu, divorce, wikipédia** »). Anne Sinclair qui, sur son blog, [a enfin pris la parole pour dire qu'elle ne la prendrait pas](#).

A noter que les suggestions liées à l'inculpé ont légèrement évoluées dans la version anglophone de Google, mais pas dans sa version francophone, sauf sur la requête DSK pour laquelle « l'ADN » apparaît au premier plan :



Sur Google.com, c'est toujours la femme de ménage (« **maid** ») qui est au premier plan sémantique.



Sur Google.fr, outre une judéité antérieure à l'affaire, résonne toujours le mot « **viol** », seul lien entre sa biographie et son épouse.



Sur Google.fr toujours, mais cette fois sur la requête DSK, c'est l'« **ADN** », dernier rebondissement et futur verdict documentaire de l'affaire qui vient surclasser la rhétorique de l'« **alibi** » et l'image marquante du politique « **menotté** »

Temporalités et (a)moralités : comme je l'écrivais sur Twitter à la lecture de mes quotidiens favoris, on ignore encore quel sera le verdict de l'affaire DSK, mais une chose est sûre, l'information est déjà

Affaire DSK (encore) : Dégâts Sémantiques Kolatéraux et psychanalyse des médias

en conditionnelle, le traitement de l'information en temps réel déjà condamné au conditionnel. A côté d'un inculpé libéré sous caution, nos médias peinent à trouver leurs propres cautions.



L'ADN de DSK aurait été retrouvé sur l'uniforme de la femme de chambre ☆
The Canadian Press - May 24, 2011
Les traces d'ADN — dont on ignore s'il s'agit de **sperme** — constitueraient les premiers éléments matériels reliant Dominique **Strauss-Kahn** à son accusatrice, une employée de 32 ans d'origine africaine. Le témoignage de la jeune femme a été jugé ...
Du sperme de DSK aurait été trouvé sur les vêtements de la femme de chambre RTBF
DSK : De l'ADN retrouvé sur le col de son accusatrice ? France Soir
L'ADN de DSK a été retrouvé sur les vêtements de la plaignante, selon les TV ... AFP
Le Matinal - peopleinside.fr
[all 3,993 news articles >](#)

Après le conditionnel, l'autre temps des médias est celui de l'imaginaire, du futur improbable. Réduits dans un premier temps à l'usage du conditionnel - à l'exception notable de l'AFP sur la copie d'écran ci-dessus, seule à utiliser le passé composé - les médias sont aujourd'hui encore empêtrés dans leur double contrainte : l'obligation de parler de l'affaire en l'absence de tout nouvel élément nouveau d'information. Une double contrainte qui après l'usage du conditionnel forcené, les condamne à celui du futur improbable. La palme documentaire revient ici conjointement à l'AFP et au Parisien :

30 Mai 2011 Mise à jour, 14h00 Toute l'actualité Newsletter Mobile iPad

leParisien.fr Se connecter Lire le journal Rechercher un article

ACTUALITÉS SPORTS VOTRE VILLE CULTURE / TV VIDÉOS / PHOTOS PARTICIPEZ LA PARISIENNE

Actu Culture | TV Cinéma Musique | Concerts | Théâtre Expos Soirées Biletterie | Rencontres Jeux & I

Google Chrome pour Mac Téléc Le navig

Actualité > DSK, la chute ?

DSK : les experts ne l'imaginent pas plaider coupable

Publié le 29.05.2011, 10h55 | Mise à jour : 13h18

Recommandé 15 people recommend this. Be the first of your friends.

Dominique Strauss-Kahn, accusé de crimes sexuels contre une employée d'hôtel à New York, devrait selon plusieurs experts interrogés par l'AFP choisir de se confronter à un jury plutôt que de plaider coupable, en tablant sur une peine limitée, voire un acquittement. | [Rehman Ghose](#)

La concordance des temps cède la place à la discordance du temps médiatique, conjuguant ici au présent un pourtant très hypothétique futur d'ailleurs négativé («les experts *ne l'imaginent pas* plaider coupable»), et lui juxtaposant un conditionnel légitimant cette incursion dans le futur («DSK (...) *devrait* selon plusieurs experts interrogés par l'AFP (...)»). A elle seule cette copie d'écran illustre toute la distorsion du temps médiatique accordé au traitement de l'affaire DSK. Du point de vue sémiologique on observe :

- l'usage du **présent** en titre avec valeur de **futur** marquée par la sémantique du verbe choisi (imaginer)
- l'usage du **conditionnel** en «châpo» venant compenser ou réassurer ...

Affaire DSK (encore) : Dégâts Sémantiques Kolatéraux et psychanalyse des médias

- ... le traitement de l'image, une image qui vient déjà - documentairement parlant - d'un **passé** proche (celui de l'audience ayant aboutie à la libération sous caution de l'inculpé), mais est ici choisie parce qu'elle illustre - et documente - le **présent** de l'affaire (en l'absence de tout événement ou image actuelle) en même temps qu'elle annonce (valeur prédictive) un autre temps **futur** (celui du procès qui doit s'ouvrir le 6 Juin)

L'image qui performe. La linéarité de l'image, sa lecture de gauche à droite est d'ailleurs autant programmatique que potentiellement performative puisqu'elle cerne l'inculpé de deux paires de menottes, l'une renvoyant à son passé et l'autre à son ... futur. Le regard de l'inculpé lui-même est d'ailleurs entièrement tourné vers ce passé qui lui interdit tout futur politique. C'est tout sauf un hasard si cette image est celle que l'on retrouve le plus souvent dans les illustrations consacrées à l'affaire.

En l'absence de réel, reste l'imaginaire. Et en l'absence de faits inscrits dans le présent journalistique de l'affaire, la focale se tourne vers l'éclairage d'une rétro-documentation du passé, une relecture du présent non pas à l'aide de «faits» similaires, mais à l'aide de productions imaginaires passées offrant des similarités fortes avec les faits du présent de l'affaire. Ou la [longue histoire de la fiction qui dépasse le réel](#).

Non-dit, indicible, dire interdit. Le traitement de cette affaire dans la presse et les médias, notamment depuis l'autre affaire (celle de Georges Tron), joue clairement sur les non-dit, sur les vraies-fausses confessions, sur [les rumeurs](#) plus ou moins accréditées. Du non-dit qui alimente l'indicible, c'est à dire la parole de la supposée victime de viol, un indicible pourtant déjà verbalisé devant le grand jury, et qui devra l'être à nouveau lors de l'ouverture du procès. C'est dans ce contexte d'inaudibles bavardages rapportés au porte-voix, qu'est tombée samedi 28 mai, la décision du CSA imposant aux chaînes de

télévision de pouvoir «[mentionner l'existence de ces pages ou profils «sur les réseaux sociaux», mais n'auront pas le droit de citer «la page Facebook de notre émission»](#)». Très exactement, [le CSA indique](#) :

«le renvoi des téléspectateurs ou des auditeurs à la page de l'émission sur les réseaux sociaux sans les citer présente un caractère informatif, alors que le renvoi vers ces pages en nommant les réseaux sociaux concernés revêt un caractère publicitaire qui contrevient aux dispositions de l'article 9 du décret du 27 mars 1992 prohibant la publicité clandestine.»

Rassurance contre résilience : psychanalyse des médias. Alors même que Twitter et - selon des modalités différentes et dans une bien moindre mesure - Facebook furent, dans le traitement médiatique de l'affaire, les seules «[sources](#)» des journalistes «en plateau», sorte de «[métarédaction en permanence à l'ouvrage](#)», l'interdiction de mentionner leur nom sonne comme un très Freudien acte manqué de rassurance auto-centrée, alors que l'on aurait ici plutôt attendu l'expression d'une résilience permettant de légitimer ce «nouveau» mode d'expression médiatique. Si nombre de psychiatres et psychanalystes se sont trouvés convoqués au lendemain de l'affaire, faute de témoins, de confidences ou d'aveux, pour étayer la thèse d'un suicide programmé de DSK façon «acte manqué», on attend avec gourmandise leur analyse de cette interdiction des mots perçus par un système médiatique ronronnant comme autant de ses maux à venir.